

La pêche artisanale côtière

Avec un potentiel annuel de capture de l'ordre de 500 000 tonnes, le Sénégal figure parmi les principaux pays de pêche maritime de l'Afrique intertropicale. L'examen des statistiques de production, toutes espèces confondues, réalisée au Sénégal de 1992 à 1999, montre jusqu'en 1995 une relative stabilité autour de 315 000 tonnes (MPTM, 2001). L'évolution de la production de la pêche artisanale suit cette tendance globale décrite. En moyenne, sur toute la période, la production artisanale représente plus de 80% de la production totale. On notera également l'importance des sardinelles dans les captures de la pêche artisanale (80 %) et la part des captures de la pêche artisanale dans l'approvisionnement des usines d'exportation (plus de 50 %).

Avant l'arrivée des chalutiers, les pêcheurs allaient la nuit et ne rentraient que tôt le matin. En ce temps, les pirogues voguaient à la voile et à la rame et les filets ne dépassaient guère quelques dizaines de mètres. Aujourd'hui, cette façon de pêcher a tendance à disparaître. Les zones de forte activité de pêche artisanale au Sénégal sont Soubédioune (Dakar), Kayar, Joal, Mbour (Thiès) ou St-Louis. L'évolution de la pêche artisanale est marquée au cours de ces dernières années par une augmentation du nombre d'acteurs. Officiellement, le nombre de personnes vivant de la pêche est estimé à plus de 600 000 personnes (dont 400 000 dans la pêche traditionnelle), représentant 17% de la population active du Sénégal.

Cette augmentation du nombre de personnes vivant de la pêche a été favorisée par une totale liberté d'accès à la mer. Elle a contribué à une augmentation du nombre de pêcheurs et des embarcations. Il s'y ajoute que l'augmentation des revenus tirés du secteur de la pêche au cours de ces dernières années a attiré vers la mer de nombreuses personnes. Dans les années 60, il était fréquent de voir des populations des zones côtières prendre la direction du Bassin arachidier pour chercher du travail (Niassé et Bâ, 2006). Aujourd'hui, il existe un mouvement inverse. L'agriculture n'est plus florissante et c'est la pêche qui a accueilli nombre de ses acteurs confrontés à une baisse des revenus. La pêche artisanale côtière fait face à plusieurs contraintes. En effet, face à la raréfaction de la ressource et à la prise de conscience des pays de l'importance de leurs ressources halieutiques, l'accès aux zones de pêche des pays voisins est de plus en plus difficile. De plus, il existe de réelles menaces de dégradation irréversible des zones côtières (pollution, destruction des habitats marins, érosion côtière, déforestation des mangroves, etc.) dues au changement climatique. On peut également noter l'absence de prise de conscience des professionnels de l'urgence d'opérer des pratiques de pêche responsable pour une exploitation durable des ressources et le gaspillage des ressources en mer (rejets en mer) ou à l'exportation (fritures)

La pêche continentale et l'aquaculture

La pêche continentale est une activité artisanale bien enracinée dans l'économie vivrière. Elle occupe 50 à 70 000 personnes et contribue beaucoup au ralentissement de l'exode rural. Elle se pratique notamment dans la Vallée du fleuve Sénégal, les bolongs du Sine Saloum, la Moyenne et Haute Casamance, les bassins de l'Anambé et la Haute Gambie (MPTM, 2001).

Les captures de la pêche continentale sont estimées à 37 000 tonnes, dont 14 000 en eau douce et 23 000 en eau saumâtre, bien que l'évaluation précise des prises sur le fleuve Sénégal soit difficile (manque de coordination des services d'encadrement, contraintes liées à l'immensité du bassin et au manque de moyens, hétérogénéité de l'espace halieutique et des techniques de pêche utilisées). On estime néanmoins que la production y est de 10 000 à 13 000 tonnes. La Vallée qui fournissait presque la moitié des prises, ne contribue plus que pour 23% des captures totales (MPTM, 2001). La Taouey et le Lac de Guiers qui ne contribuaient que pour 11%, participent maintenant pour 28%. La part du Haut delta a proportionnellement augmenté passant de 22% à 31%. En ce qui concerne le Bas Delta, sa contribution reste constante. Le potentiel halieutique exploitable a été évalué dans les années 1970 à un tonnage compris entre 20 000 et 28 000 tonnes. Une autre évaluation faite 20 ans plus tard laisse apparaître une réduction de ce potentiel qui se situerait entre 6 500 et 9 000 tonnes, Lac de Guiers compris. Dans le Sine Saloum, les captures réalisées au niveau de l'estuaire et des bolongs se situent autour de 10 000 tonnes. Sur l'ensemble de la Casamance, les prises sont estimées par le CRODT à 14 000 tonnes de poissons. Dans cette estimation, la zone maritime fournit 27% des débarquements et la zone estuarienne 73%. La salinité est le principal facteur limitant de cette distribution spatio-temporelle. La taille moyenne des espèces diminue de l'aval vers l'amont (MPTM, 2001).

Au Sénégal, la pêche continentale a connu une régression des captures en raison essentiellement des déficits pluviométriques successifs (sécheresse) de ces dernières décennies et de la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles). Conséquemment, le développement de l'agriculture industrielle (tomate, sucre) et la riziculture dans la région nord du pays ont contraint bon nombre de pêcheurs à une reconversion temporaire ou permanente comme ouvriers agricoles. La redynamisation de ce secteur, longtemps délaissé dans les politiques gouvernementales antérieures, dépendra en grande partie de l'évolution des changements climatiques, des options de l'OMVS et du Sénégal en matière de gestion des eaux (notamment dans la zone Nord du pays) mais également du désenclavement des zones à fortes potentialités (MPTM, 2001).

Ce système fait face à quelques contraintes:

- l'hyper salinité des systèmes locaux, qui a eu des effets néfastes sur la mangrove, principale source d'enrichissement trophique de ces écosystèmes, et sur le potentiel halieutique, fortement affecté ;
- l'effet négatif des aménagements hydro-agricoles sur le potentiel halieutique ;
- la faible connaissance de la situation des ressources halieutiques ;
- la régression de la mangrove et de la biodiversité ;
- la pollution des eaux par l'utilisation de pesticides ;
- le problème d'accessibilité à la ressource rendue difficile à cause de l'envahissement des plans d'eau par la végétation aquatique ;
- la faiblesse du dispositif réglementaire en matière de conservation et de protection des ressources halieutiques.

Le secteur de l'aquaculture au Sénégal tarde à décoller, bien que les potentialités soient

importantes (estimées à 450 000 tonnes). L'aquaculture a été généralement introduite dans le cadre de projets (pisciculture, crevetticulture, ostréiculture, principalement), sans donner de résultats encourageants (absence de suivi et de coordination, manque de maîtrise des techniques vulgarisées). Chaque année le Sénégal récolte 30 000 tonnes de crevettes venant de Ziguinchor et de Saint-Louis. L'ostréiculture se développe également au niveau des zones de mangroves du Delta du Saloum et de la Petite Côte. En Basse Casamance, les premiers essais portant sur l'ostréiculture ont été réalisés vers 1940, durant la colonisation. Deux méthodes ont été expérimentées au niveau de cette activité, les méthodes traditionnelles et les méthodes modernes. Suivant les méthodes traditionnelles, des huîtres sont détachées des rhizophores (racines en échasse) des palétuviers pour être placées dans des parcs aménagés dans la mangrove où elles sont laissées à grossir. La production de ces parcs était destinée à la vente. Les méthodes modernes ont été expérimentées pour la première fois en 1988 par le Projet d'Ostréiculture de «Basse Casamance» ; trois (3) stations pilotes furent retenues en zone côtière, aux alentours de l'embouchure pour conduire ce projet. Au niveau du développement, la Mission Agricole Chinoise appuie, depuis 1996, des groupements de producteurs dans le Sud. Les principales contraintes à lever pour un développement durable de l'aquaculture continentale sont d'ordre technique, socio-économique et organisationnel :

- manque de maîtrise des techniques d'élevage en ostréiculture ;
- temps d'élevage long (ostréiculture) ;
- non maîtrise des conditions hydro-climatiques (barrages) ;
- concurrence du poisson surtout pour des exploitations proches des zones de débarquement ;
- coût des aménagements exorbitants ;
- problèmes de marché et de prix ;
- problèmes socio-politiques (cohabitation entre migrants et autochtones) ;
- insuffisance de renforcement des capacités des encadreurs et des producteurs ;
- coût exorbitant des aménagements ;
- difficultés d'accès au crédit